

LA MONDIALETTE

du Piémont Cévenol

Samedi

20
MAI
2023

"REPRÉSENTE
TON VILLAGE"
Renseignements en Mairie ou
auprès du Service Sports



MONOBLÉT

Boulodrome

Les Rascas (Stade J.Martin)



LA MONDIALETTE



La commission Sport a émis le désir de poursuivre cet événement sportif qui permet de créer du lien entre les différentes communes du Piémont Cévenol.

Concept

Tournoi de pétanque à échelle intercommunale où chacune des communes du territoire présente une triplette mixte adulte et une doublette enfant.

Organisation

Étape 1 :

Présentation du dispositif aux mairies et associations

Janvier 2023

Étape 2 :

Sélections ou concours qualificatifs au sein des communes

Février à Avril 2023

Étape 3 :

Communication des représentants de chaque commune

Lundi 1er Mai 2023 (dernier jour)

Étape 4 :

MONDIALETTE DU PIÉMONT CÉVENOL

Samedi 20 Mai 2023

**"REPRÉSENTE
TON VILLAGE"**

Organisation de la journée

Samedi 20 Mai 2023 à Monoblet

- 8h30/9h Accueil des triplètes & distribution des tenues/tickets repas
- 9h15 Explication du déroulement de la compétition
- 9h30 Lancement du concours
- 12h/14h Repas pour les participants
- 14h00 Reprise des compétitions
- 17h00 FINALES DE LA MONDIALETTE
- 18h00 REMISE DES TROPHÉES
&
Apéritif de clôture



Spécificités

DOTATIONS

Un t-shirt personnalisé au nom de sa commune sera offert à chacun des joueurs.

REPAS

Le repas du midi sera offert aux participants.

TROPHÉES

Les vainqueurs des compétitions se verront remettre un trophée qui sera conservé en Mairie. Les trophées seront alors remis en jeu à l'édition suivante.

Au bout de 3 succès pour une même commune, le trophée sera définitivement attribué à celle-ci.



RÈGLEMENT MONDIALETTE 2023

ARTICLE 1 - LES PARTICIPANTS

Chaque commune inscrit deux équipes :

- Une triplète mixte adulte
- Une doublette enfant

Les équipes vainqueures et finalistes seront automatiquement invitées en surplus des équipes communales.

L'organisation se réserve le droit d'inscrire des équipes d'élu(e)s et des équipes d'agents de la CCPC afin de compléter le nombre d'équipes.

L'organisation se réserve le droit d'inscrire des équipes supplémentaires pour le concours enfants afin de compléter le nombre d'équipes.

Toute participation nécessite l'acceptation du présent règlement.

ARTICLE 2 - CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les joueuses et joueurs sélectionnés dans chacune des équipes doivent être résidents de la commune.

Pour le concours adulte, les équipes doivent être mixtes.

Pour le concours enfant, seuls les enfants nés en 2009 ou après peuvent concourir.

Les communes doivent retourner la fiche d'inscription avant le Lundi 1er Mai 2023 en prenant soin de bien vérifier :

- Les informations des participants
- Le choix de la prise ou non du repas offert
- Le modèle et la taille du t-shirt offert pour tous les participants

ARTICLE 3 - LES SÉLECTIONS

En amont de la compétition finale qui se déroule le Samedi 20 Mai 2023 à Monoblet, chaque commune procède librement à la sélection de ses représentants.

La municipalité peut donc organiser un concours qualificatif, une sélection sur inscription ou autre.

La municipalité peut également déléguée cette sélection auprès d'une association locale.

Ces sélections doivent se réaliser avant le Lundi 24 Avril 2023, date limite du retour de la fiche d'inscription par mail à sports@piemont-cevenol.fr.

ARTICLE 4 - DROIT A L'IMAGE

Les participants autorisent l'organisateur à les prendre en photo et renoncent à faire valoir tout droit à l'image.

Ils autorisent la publication de ces photos par le service communication de la CCPC (journal communautaire, page FB, site...)

Buvette et petite restauration sur place

RÈGLEMENT MONDIALETTE 2023 (SUITE)

ARTICLE 5 - DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

Chaque année il sera proposé à la commune vainqueur de la compétition Adulte d'accueillir la compétition finale dans la mesure de la disponibilité des équipements nécessaires. En cas d'impossibilité, la proposition sera faite à la commune victorieuse de la compétition Enfants. En cas de nouvelle impossibilité, une proposition de candidature sera faite à l'ensemble des communes de la CCPC.

L'organisation de la compétition finale se déroule en respect du Règlement Officiel pour le sport de Pétanque disponible sur le site de la FFPJP. Néanmoins l'article 4 est proscrit ainsi que le retrait des exigences vestimentaires liées au port de chaussures et à l'obligation de pantalon/pantacourt).

La compétition enfant est ouverte à des participants nés en 2009 et après, avec l'application de la réglementation pétanque pour la catégorie « Cadet ».

La Communauté de communes du Piémont Cévenol, la mairie de Monoblet et l'association de la Boule Monoblétoise organisent la compétition et planifieront son format en fonction des retours d'inscription. Chaque participant se verra remettre un t-shirt de couleur distinctive et floqué du nom de sa commune au modèle et taille inscrit sur la fiche d'inscription.

Chaque participant recevra un ticket donnant droit au repas du midi sous réserve d'avoir coché la case sur la fiche d'inscription.

ARTICLE 6 - RESPONSABILITÉ

L'organisation décline toutes responsabilités civiles ou pénales en cas d'accident immédiat ou secondaire dont les participants pourraient être victime du fait de leur participation à cette épreuve.

Les participants s'engagent sous leur entière responsabilité et reconnaissent être en bonne santé.

En cas d'incident, de casse, de vol ou de perte l'organisation ne pourra être tenu pour responsable.

Par acceptation de ce règlement, les participants s'engagent à ne pas poursuivre pénalement ou civilement les organisateurs en cas d'accident.

ARTICLE 7 - TROPHÉES

Des récompenses individuelles seront remises aux finalistes et vainqueurs des concours.

Un trophée sera remis à chacune des communes vainqueurs des concours adulte et enfant.

Ces deux trophées seront remis en jeu chaque année.

Après 3 succès, le trophée sera définitivement conservé dans la mairie concernée et un nouveau trophée sera remis en jeu.

Buvette et petite restauration sur place